

Ma proprietaire ne veux pas se bouger

Par fredjenny, le 13/07/2009 à 09:54

Bonjour,

j'aurai aimé savoir qu'elle recourt puis-je avoir car cela fait 1 an que je demande a ma proprietaire de retiré ses affaire car elle monopolise une piece et elle ne fait rien de plus je ne peu pas faire nettoyé ma chaudiere car c'est affaire bloque le passage pour le nettoyage. avez vous un solution car je ne sais pas quoi faire pour qu'elle me vide cette piece? merci

Par Solaris, le 13/07/2009 à 20:20

Bonjour

Cela est contraire à la loi du 06 Juillet 1989.

Il convient que vous mettiez en demeure par LRAR d'enlever ses affaires dans un délai de 8 jours ou qu'à défaut vous saisirez la justice afin de faire diminuer le loyer car vous n'avez pas une jouissance paisible des lieux.